

## Introduction

La coopération transfrontalière entre les États membres de l'UE et ses voisins a débuté dans le cadre de la politique européenne de voisinage en bénéficiant, durant la période 2007-2013, du financement de l'instrument européen de voisinage et d'association (IEVP) dont le but était la promotion de bonnes relations de voisinage et la progressive intégration économique des pays participants. Ceci fut ensuite reconduit dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage (IEV) durant la période 2014-2020. Enfin, pour la période 2021-2027, la coopération transfrontalière avec les voisins de l'UE sera régie par la politique de cohésion de l'UE et les programmes feront désormais partie intégrante de la composante de coopération territoriale Interreg.

Dans le but de continuer à soutenir et renforcer la coopération dans toutes ses dimensions, et puisqu'une telle coopération est considérée comme étant un outil politique important pour le développement régional, l'Union européenne soutiendra **les programmes des volets coopération transfrontalière, coopération transnationale, coopération interrégionale ainsi que coopération avec les régions ultrapériphériques**.

Le nom de cette génération de programmes est **Interreg NEXT**. Ces programmes marquent l'arrivée de la communauté IEV CTF dans la famille Interreg. Leur dotation financière pour la période de programmation 2021-2027 s'élève à 1,1 milliard d'euros en provenance du Fonds européen de développement régional (FEDER), de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) et de l'instrument de pré-adhésion (IPA).

## Interreg NEXT MED

Le programme Interreg Next MED est le plus vaste programme de coopération Interreg NEXT mis en œuvre au titre du volet **transnational** de la coopération territoriale européenne et couvre les deux rives de la Méditerranée.

La vision du Programme est de contribuer à atteindre un développement intelligent, durable et juste pour l'entièreté du bassin méditerranéen en soutenant une gouvernance multi-niveau ainsi qu'une coopération équilibrée, à vaste portée et centrée sur le long terme.

Sur la base des expériences positives de coopération transfrontalière des deux périodes de programmation précédentes, le Programme Interreg NEXT MED continuera à soutenir la coopération euro-méditerranéenne dans sa dimension transnationale, en tant qu'outil de la politique européenne de développement de l'UE et en tant que partie de la politique européenne de voisinage laquelle vise à établir une zone commune de prospérité et bon voisinage. Les principes d'obligations partagées, copropriété et responsabilité constituent les piliers de la coopération entre l'UE et ses pays voisins.

En comparaison avec les deux périodes de programmation précédentes, pour la période 2021-2027 Interreg NEXT MED étendra sa portée géographique à 15<sup>1</sup> pays et il en sera de même de sa dotation financière qui atteindra 244,4 millions d'euros de budget total de l'UE<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les 15 pays participants sont: Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, Grèce, France, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Palestine, Portugal, Tunisie et Turquie.

<sup>2</sup> Desquels 222 millions d'euros pour le financement de projets et 22 millions pour la gestion du Programme (composante d'assistance technique).

En ce qui concerne les défis communs pour la coopération au sein des territoires impliqués dans le Programme Interreg NEXT MED, la géographie de la zone du Programme est dominée par le bassin maritime méditerranéen, une des mers semi-fermées les plus grandes au monde comptant 46 000 kilomètres de côtes et approximativement 460 millions d’habitants, dont un tiers est concentré sur les zones côtières. Cela signifie que des actions communes sur les deux rives sont nécessaires et, à cet égard, le Programme Interreg NEXT MED entend préserver cet habitat de vie commune et son écosystème unique, en offrant à toutes les parties prenantes un cadre pertinent pour aborder les défis communs, fournissant ainsi une opportunité sans précédent de coopération mutuellement bénéfique.

## La stratégie du Programme

La stratégie du Programme repose sur les **3 objectifs stratégiques européens** pour une mer Méditerranée plus intelligente (OS1), plus verte (OS2) et plus sociale (OS4) et elle aborde aussi les besoins des régions à travers l’objectif spécifique Interreg « Une meilleure gouvernance de la coopération<sup>3</sup> » (OSI1).

Tout en se concentrant sur la transition écologique et la transition digitale en tant qu’éléments transversaux à la coopération, le Programme Interreg NEXT MED identifie **4 priorités principales**, alignées avec les **objectifs stratégiques** de l’UE, et **9 Objectifs spécifiques** qui, ensemble, répondent le mieux possible aux défis communs de la zone de coopération.

Tableau 1 : Cadre stratégique du Programme Interreg NEXT MED par priorité et objectif spécifique

Une Méditerranée plus compétitive et intelligente	Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone	Une Méditerranée plus sociale et inclusive	Une meilleure gouvernance de la coopération
Capacités de recherche et d'innovation et adoption de technologies de pointe	Efficacité énergétique, sources d'énergie renouvelables et gestion intelligente de l'énergie	Services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie	Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération
Croissance durable et compétitivité des PME et création d'emplois dans les PME	Promouvoir l'accès à l'eau et gestion durable de l'eau	Soins de santé et résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires	
	Adaptation au changement climatique et prévention des		

<sup>3</sup> Correspondant aux objectifs stratégiques (OS) 1, 2, 4 et à l’objectif spécifique Interreg 1.

	risques de catastrophe, résilience		
	Transition vers une économie circulaire et assurant une utilisation efficiente des ressources		

En ce qui concerne la distribution du budget, les ressources financières seront ventilées entre les priorités et les objectifs stratégiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Distribution du budget par priorité<sup>4</sup>

Priorité	%	Contribution UE	Cofinancement	TOTAL
OS1	30%	€ 66.658.241	€ 8 147 118	€ 74.805.359
OS2	40%	€ 88.877.655	€ 10 862 824	€ 99.740.479
OS4	22%	€ 48.882.710	€ 5 974 553	€ 54.857.263
OSI1	8%	€ 17.775.531	€ 2 172 565	€ 19.948.096
<b>TOTAL</b>		<b>€ 222 194 136</b>	<b>€ 27.157.061</b>	<b>€ 249.351.197</b>

### Priorité 1 : Une Méditerranée plus compétitive et intelligente

Le Programme visera à réduire les écarts existants en matière de capacité de recherche et d'innovation, à améliorer la productivité des entreprises, à garantir que les acteurs du secteur de l'innovation et les territoires apprennent l'un de l'autre et à établir et renforcer la collaboration. Le but est de promouvoir une transformation économique innovante et intelligente en tant qu'outil pour aider à réduire les disparités et contribuer à l'intégration socio-économique à travers deux objectifs spécifiques principaux :

- Développer et promouvoir les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'adoption de technologies de pointe afin de renforcer les processus d'innovation, les capacités et l'adoption de technologies et améliorer la coopération entre les entreprises au niveau de la recherche.

#### Exemples d'actions éligibles

- Soutien aux essais et au développement transnational de technologies, de processus et de services, ainsi que l'adoption de la technologie, du transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche et de la propriété intellectuelle

<sup>4</sup> Sans compter l'assistance technique

- Soutien au réseautage, partenariats et plates-formes transnationales en matière de R&D&I entre les entreprises et les universités partageant le savoir-faire et les résultats, améliorant l'accès transnational, la collaboration, la mobilité et les synergies
  - Soutien aux activités de recherche et d'innovation des entreprises, y compris les investissements dans les infrastructures de recherche transnationales et les équipements
- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs afin d'accroître la création, innovation, internationalisation, compétitivité, productivité et entrepreneuriat des PME et de faciliter l'incorporation de jeunes sans emploi et de nouveaux entrants sur le marché du travail et améliorer la création d'emploi.

#### Exemples d'actions éligibles

- Accompagnement transnational à la création et au suivi de start-up et spin-off, encourageant leur esprit d'entreprise, leur innovation, leur diversification et leur croissance
- Développement et promotion de clusters transnationaux, réseaux, chaînes de valeur, laboratoires vivants, incubateurs et accélérateurs, et leur mise en réseau et échange de bonnes pratiques.
- Développement des compétences transnationales et mesures pour anticiper les besoins en compétences, accroître l'esprit d'entreprise et améliorer la capacité d'adaptation des entreprises, travailleurs et des entrepreneurs au changement
- Services et plateformes de soutien aux entreprises transnationales, y compris les activités de réseautage et d'internationalisation, l'adoption et l'utilisation d'éco-innovations et de technologies propres et l'amélioration de l'environnement des affaires
- Initiatives pour la transformation numérique des PME

## Priorité 2: Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone

La création d'une Méditerranée plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, s'inscrivant dans la lignée des objectifs environnementaux ambitieux du pacte vert pour l'Europe, est un des objectifs clé du Programme Interreg NEXT MED. Le Programme soutiendra la transition vers une économie neutre en carbone, une transition énergétique propre et juste, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, et l'adaptation et l'atténuation du changement climatique à travers différents objectifs :

- Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les gaz à effet de serre
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques et la résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes
- Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau
- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et assurer une utilisation efficiente des ressources

#### Exemples d'actions éligibles

- Mise en œuvre de projets pilotes pour démontrer les avantages techniques, financiers et environnementaux des mesures

- Initiatives liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche et à l'adaptation aux capacités et besoins locaux
- Initiatives pour accroître la sensibilisation et encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé
- Intégration et adaptation dans les cadres réglementaires, formulation des politiques et prise de décision et formulation des politiques et normes de performance

### Priorité 3 : Une Méditerranée plus sociale et inclusive

Les différences sociales, l'exclusion sociale et les inégalités d'opportunité sont en augmentation dans la zone du Programme. Les jeunes, les femmes et les populations rurales sont parmi les populations les plus défavorisées. De plus, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a mis en relief certaines vulnérabilités des secteurs sociaux et de la santé en Méditerranée et a mis en évidence l'impact disproportionné des urgences sanitaires sur les groupes défavorisés.

Il est de la plus grande importance pour la zone du Programme de soutenir des actions transnationales ayant pour but d'améliorer l'égalité d'accès à l'éducation et aux opportunités d'apprentissage et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte dans la récupération économique et dans les transitions verte et digitale ; mais il est également fondamental d'améliorer l'accès aux soins de santé à travers l'utilisation d'innovations technologiques et digitales. Afin d'atteindre ces objectifs, Interreg NEX MED centrera son action sur les objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie en développant des infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'éducation et la formation à distance et en ligne.

#### Exemples d'actions éligibles

- Mesures et partenariats transnationaux pour anticiper les besoins en compétences, notamment par la formation sur le terrain et l'expérience de travail
- Développement de plateformes transnationales et d'infrastructures numériques pour l'apprentissage et l'éducation en ligne
- Programmes et initiatives d'alphabetisation numérique, en particulier auprès des migrants, des NEET, des jeunes, des femmes, des populations défavorisées, des chômeurs de longue durée et des populations rurales
- Développement de partenariats, de programmes, d'initiatives et d'innovations transnationaux/internationaux pour améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi, la qualité, l'accès et la mobilité des groupes confrontés à des obstacles spécifiques à la participation (jeunes, femmes, migrants, demandeurs d'asile (selon les dispositions nationales), chômeurs de longue durée et personnes ayant des besoins spéciaux)
- Actions et services transnationaux qui favorisent l'égalité des sexes, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'intégration et l'autonomisation socio-économiques

- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires

#### Exemples d'actions éligibles

- Développement et pilotage d'outils et de mécanismes numériques transnationaux et d'innovations, d'applications et de services technologiques transnationaux en cybersanté/télésanté
- Mesures visant à améliorer la résilience des systèmes de soins de santé et la capacité des organisations de la société civile et des communautés dans le domaine des soins de santé, y compris la mise en réseau transnationale, le renforcement des capacités et la formation dans le domaine des soins de santé, améliorant la préparation et l'adaptation aux pandémies et autres crises sanitaires.

## Priorité 4 : Une meilleure gouvernance de la coopération

En investissant dans l'objectif spécifique Interreg afin de soutenir une meilleure coopération de la gouvernance mais aussi d'éliminer les obstacles à la coopération, le Programme contribuera à un dialogue amélioré, à la coopération et intégration entre les administrations publiques, les citoyens et autres parties prenantes impliquées dans l'appropriation du Programme. Il encouragera l'utilisation de ces opportunités pour avancer ensemble sur des questions d'intérêt local à travers des processus participatifs et intégrés pour un développement durable et inclusif.

#### Autres actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération

#### Exemples d'actions éligibles

- Promouvoir et mettre en œuvre des mesures et actions conjointes afin d'améliorer la capacité administrative des autorités publiques et autres parties prenantes, en particulier au niveau local, afin de concevoir et fournir des services publics efficaces liés au bien-être socio-économique et environnemental des citoyens et des espaces physiques
- Développer et mettre en œuvre des outils communs de promotion des processus de gouvernance local en renforçant les partenariats multi-sectoriels, multi-niveaux et transnationaux, et en encourageant la coopération entre les citoyens, les acteurs de société civile et les institutions dans le but d'identifier et aborder des questions d'intérêt commun au niveau local, à travers des échanges et des approches participatives et ascendantes
- Concevoir et mettre en œuvre des outils et plateformes, y compris digitaux, qui permettent de fournir aux citoyens un accès amélioré aux services publics et une meilleure connexion et dialogue entre les administrations et acteurs locaux

## Indicateurs du Programme

Afin de pouvoir mesurer les résultats, le Programme s'est pourvu d'une série d'indicateurs ayant été sélectionnés afin d'assurer la plus vaste couverture possible en termes d'actions et de budget alloué, mais aussi afin que le cadre de suivi reste le plus claire et simple possible. Une approche pratique et un cadre de suivi claire et concis permet d'éviter des lourdeurs excessives pour les bénéficiaires.

Les indicateurs choisis sont principalement des indicateurs Interreg, c'est-à-dire un indicateur de réalisation FEDER et deux indicateurs de résultats FEDER.

Tableau 3 : Ensemble d'indicateurs de réalisation et de résultats.

Code	Nom de l'indicateur
RC001	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)
RC002	Entreprises soutenues au moyen de subventions
RC081	Participations à des actions communes transfrontières
RC082	Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
RC084	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets
RC085	Participations à des actions de formation communes
RC087	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
RC090	Projets de réseaux d'innovation transfrontières
RC0116	Solutions élaborées conjointement
RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien
RCR03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
RCR81	Actions de formation communes menées à terme
RCR85	Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
RCR84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations

## Description du type de soutien

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et spécifiques, le Programme lancera des appels à proposition afin de mettre en œuvre les **trois types de projets** définis ci-dessous :

Tableau 4: type de projets

<b>Standard</b>	<p>Les projets standard ont un caractère de démonstration, et ils fourniront des exemples de pilotes dans des domaines d'expertise spécifiques, tout en garantissant la mise en réseau entre les parties prenantes pertinentes</p> <p>Ces projets standard serviront de modèle pour les projets au titre de l'appel standard, y compris le « volet jeunesse », et au titre de l'appel « transition verte ».</p>
<b>Capitalisation</b>	<p>Les projets de capitalisation encourageront le déploiement et l'exploitation de bonnes pratiques et bons résultats de projets déjà financés, par le programme actuel et par les programmes précédents, ainsi que par d'autres initiatives opérant dans la zone du Programme.</p> <p>Ces projets serviront de modèle pour les projets de capitalisation uniquement.</p>
<b>Consolidation</b>	<p>Ce type de projets soutiendra la continuité d'activités ayant obtenu un grand succès et ayant un potentiel élevé pour augmenter l'impact des projets INTERREG NEXT MED.</p> <p>Ces projets serviront de modèle pour les projets de consolidation uniquement.</p>

Tous les projets devront avoir un véritable **caractère transnational** et les activités seront mises en œuvre dans les territoires du partenariat. Indépendamment du type d'appel, tous les projets devront garantir les éléments suivants :

- **Impact** : au moins 50% des fonds devront être dépensés dans les PPM.
- **Budget** : la contribution de l'UE pourra atteindre 90% et le cofinancement des projets sera d'au minimum 10%.
- **Partenariat** : minimum 3 partenaires de 3 différents pays, desquels au moins 1 partenaire d'un PPM. Un maximum de 3 organisations d'un même pays.

L'intention du Programme INTERREG NEXT MED est de lancer **quatre appels à propositions** de manière successive :

- Un premier **appel à propositions général** sera lancé en début de Programme. Il sera ouvert aux projets standard. Le Programme propose qu'une partie du budget de ce premier appel soit réservé à un « volet jeunesse », c'est-à-dire, pour des projets ayant une forte participation de bénéficiaires jeunes.
- Un deuxième **appel à propositions thématique** se centrera sur la « transition verte » et sera ouvert aux projets standard. Même si la concentration thématique sera fortement centrée sur l'OS2, qui comprend quatre objectifs spécifiques, l'appel sera ouvert à tous les objectifs spécifiques pertinents.
- Un troisième **appel à propositions de capitalisation** sera lancé afin de soutenir, de la façon la plus ambitieuse possible, la capitalisation des résultats pertinents sur les territoires du Programme.
- Un quatrième **appel à propositions de consolidation** sera lancé vers la fin du Programme afin de consolider les résultats des projets déjà financés.

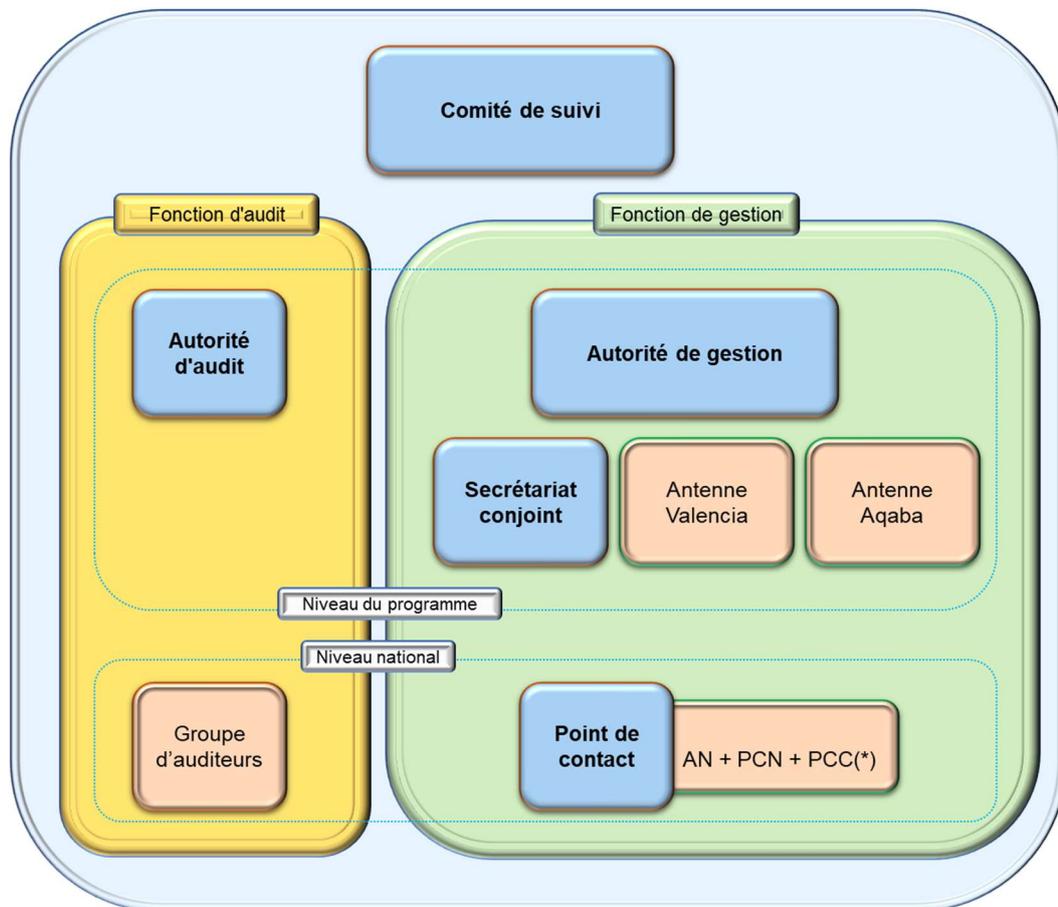
## Structures de la Gouvernance du Programme

La proposition de Gouvernance du Programme a été définie conformément au cadre réglementaire de l'UE et est basée sur la capitalisation des expériences acquises lors des programmes IEVP et IEV CTF MED.

Le modèle de gouvernance global est basé sur les principes de :

- Augmenter les éléments **participatifs**,
- Accroître le degré **d'appropriation commune** du Programme, et
- **Renforcer les mécanismes de gestion.**

Tableau 5 : Structures de la gouvernance



## Calendrier indicatif

La soumission du Programme pour approbation de la Commission européenne est attendue pour l'été 2022 et son adoption est prévue pour la fin d'année 2022.

Selon le calendrier provisoire, le premier appel à propositions devrait être lancé à la mi-2023.

Tableau 6: Calendrier indicatif des appels à propositions<sup>5</sup>

Interreg NEXT MED	Année	2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030			
	Trimestre	T1	T2	T3	T4																												
<b>Appel 1 Standard et Jeunesse (45%)</b>	Lancement	L																															
	Évaluation		E																														
	Mise en oeuvre (S)					M																											
	Mise en oeuvre (I)					M																											
<b>Appel 2 Transition verte (35%)</b>	Lancement		L																														
	Évaluation			E																													
	Mise en oeuvre					M																											
<b>Appel 3 Capitalisation (15%)</b>	Lancement									L																							
	Évaluation										E																						
	Mise en oeuvre											M																					
<b>Appel 4 Consolidation (5%)</b>	Lancement												L																				
	Évaluation													E																			
	Mise en oeuvre														M																		

<sup>5</sup> Les pourcentages font référence aux fonds de l'UE à allouer à chaque appel et ils pourraient varier après décision à prendre par le Comité de Suivi.